Zeitschrift: Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne

Herausgeber: Université de Lausanne, Faculté des lettres

Band: - (1994)

Heft: 2

Artikel: Le statut social de l'athlète à l'époque archaïque

Autor: Jaunin, Jeanne

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-870535

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE STATUT SOCIAL DE L'ATHLÈTE À L'ÉPOQUE ARCHAÏQUE

Les historiens contemporains admettent généralement d'entrée de jeu l'idée que tous les athlètes de l'époque archaïque grecque étaient de souche aristocratique. L'étude qui suit se propose de mettre à l'épreuve cette assertion à l'aide de la documentation disponible, littéraire, archéologique et épigraphique. Des nuances et des précisions seront ainsi apportées à la vision historique traditionnelle de ce sujet.

Le statut social de l'athlète dans l'Antiquité, tel était en réalité le sujet initial de ma recherche. Mais en abordant ce sujet, j'ai été stupéfaite par la prolifération d'études concernant l'histoire du sport des origines à nos jours. Il a donc fallu discerner ce qui était véritablement historique de ce qui l'était moins. Néanmoins, à travers les différents ouvrages d'historiens et de philologues modernes, tels A. Hönle, D. G. Kyle, H. W. Pleket et D. Ch. Young[1], pour ne citer qu'eux, je me suis rendue compte de l'ampleur du sujet ; en outre j'ai été frappée par le nombre d'athlètes antiques connus de nos jours ; c'est pourquoi je me suis résolue à limiter mon sujet dans le temps afin de traiter chaque athlète cas par cas.

Pour qui s'intéresse à l'actualité sportive, il apparaît clairement que si, dans le monde contemporain, toutes les couches sociales sont re-

---

1. A. HÖNLE, *Olympia in der Politik der griechischen Staatenwelt von 776 bis zum Ende des 5. Jahrhunderts*, Tübingen, 1968; D. G. KYLE, *Athletics in Ancient Athens*, Leiden, 1987; H. W. PLEKET, «Games, Prices, Athletes and Ideology. Some Aspects of the History of Sport in the Graeco-Roman World», *Stadion*, 1 (1976), p. 49-89; *idem*, «Zur Soziologie des antiken Sports», *Mededeelingen van het Nederlandsch Historisch Instituut te Rom*, 36 (1974) p. 56-87; *idem*, «Sport und Leibesübungen in der griechischen Welt des hellenisch-römischen Zeitalters», in *Geschichte der Leibesübungen*, éd. H. Ueberhorst, Berlin, 1978, p. 280-311; D. Ch. YOUNG, *The Olympic Myth of Greek Amateur Athletics*, Chicago, 1984.

présentées parmi les participants aux J. O., les chances d'accéder au podium olympique dépendent de différents facteurs, notamment de critères sociaux qui découlent directement du contexte politique et économique du pays d'origine de l'athlète.

Qu'en était-il pour l'époque archaïque où, certes, ne pouvaient concourir que des hommes de statut libre, mais qui provenaient de tout le monde grec, Asie mineure, Grande-Grèce, Sicile, Grèce continentale et îles de l'Egée, c'est-à-dire d'une multitude de cités attachées à leur autonomie, à leurs lois et à leurs coutumes ?

1. Historiographie et méthodologie

La difficulté majeure de l'étude résidait dans le fait qu'il existe une sorte de consensus entre historiens (modernes) pour affirmer que tout athlète de l'époque archaïque était un aristocrate. Ainsi, dans son recueil d'épigrammes grecques relatives aux athlètes, J. Ebert[2] affirme sans autre justification que tout athlète vainqueur était d'origine noble ; il admet pourtant que ce phénomène change à partir du milieu du Ve s. av. J.-C. H. W. Pleket[3], en argumentant davantage, reconnaît le même principe. Seul D. Ch. Young[4], philologue américain spécialiste de Pindare, nous met en garde contre cette prééminence systématique accordée par les historiens modernes aux athlètes archaïques nobles ; Young s'insurge également face à l'idée que tout athlète, antique ou moderne, serait un amateur.

Pour dépasser ce postulat de principe, il convenait de revenir à l'ensemble des sources de première et de seconde main encore à notre disposition et d'en discuter la valeur, l'*Iliade* et l'*Odyssée* — particulièrement riches de renseignements — méritant une analyse spécifique. Ceci posé, pouvaient être entreprises des recherches prosopographiques sur les athlètes de l'époque archaïque, basées sur des sources archéologiques, épigraphiques et littéraires, parfois contemporaines des athlètes considérés mais le plus souvent passablement postérieures, telle la liste des vainqueurs olympiques transmise par l'écrivain du IIIe s. ap. J.-C., Eusèbe de Césarée.

---

2. J. EBERT, *Griechische Epigramme auf Sieger an gymnischen und hippischen Agonen*, Berlin, 1972, p. 12.
3. Pleket, «Games», p. 72.
4. Young, *Olympic Myth*, passim.

Une liste de tous les athlètes connus de l'époque archaïque a ainsi pu être constituée[5], mentionnant pour chaque athlète la date de sa victoire ou celle de l'inscription votive qui la commémore, sa cité d'origine, la discipline dans laquelle il a gagné, enfin les sources qui en font état.

2. *Apports de l'archéologie et de l'épigraphie*

Cependant, les renseignements dont nous disposons ne se limitent pas à une série de noms et de dates ; les sources livrent également des données d'un autre ordre relatives aux athlètes. De nombreux vestiges archéologiques témoignent de l'engouement des Grecs pour les concours agonistiques et indirectement de la popularité dont jouissaient les athlètes. Outre les grands Jeux bien connus (Olympiques, Pythiques, Isthmiques, Néméens et Panathénaïques), d'autres manifestations agonistiques locales, plus modestes, sont attestées par l'archéologie. Vases, disques ou haltères offrent une grande variété de représentations figurées de scènes athlétiques. Cependant, c'est surtout de l'épigraphie que l'on serait en droit d'attendre des informations sur le statut social ou la situation financière d'un athlète. Malheureusement, les inscriptions sont rares pour l'époque archaïque : L. Moretti[6], qui a répertorié en 1953 toutes les inscriptions agonistiques connues, n'en relève que 11 pour cette période. J. Ebert[7] a repris dans un recueil les inscriptions signalées par Moretti ; à ces documents il a adjoint quelques épigrammes citées par Pausanias, dont l'authenticité ne fait aucun doute (Pausanias les a lues et copiées) mais dont il est impossible de savoir si elles sont contemporaines ou non des exploits qu'elles célèbrent. Par ailleurs, tous ces témoignages épigraphiques présentent des défauts analogues ; ils sont fragmentaires, succincts et n'apportent que peu ou pas de renseignements sur le statut social de l'athlète[8], comme l'illustrent les exemples qui suivent :

---

5. Outre les sources primaires, cette liste est basée essentiellement sur l'ouvrage ancien de J. H. KRAUSE, *Die Pythien, Nemeen und Isthmien aus den Schrift- und Bildwerke des Alterthums*, Hildesheim-New York, 1841 (rééd. 1975), et sur les ouvrages plus récents de Ebert, *Griechische Epigramme*, et de L. MORETTI, *Iscrizioni agonistiche greche*, Roma, 1953; *idem*, *Olympionikai. I vincitori negli antichi agoni olimpici*, Roma (Atti della Accademia nazionale dei Lincei. Memorie. Cl. scienze mor. hist. fil., ser. 8, vol. 8, fasc. 2), 1957, p. 54-198.

6. Moretti, *Iscrizioni*, p. 1-23.

7. Ebert, *Griechische Epigramme*, p. 31-59 et add. p. 251-55.

8. Comme le note W. W. HYDE, *Olympic Victory Monuments and Greek Athletic Art*, Washington, 1921.

1. Kléomrotos de Sybaris (fin du VIIe s.)
G. PUGLIESE CARATELLI, *Atti M. Soc. Magna Grecia*, n. s. 6 (1965), p. 17-21.

ΔΟ Κλεόμροτος ὁ Δεξιλάϝō 'Ολυμπίāι
νικάσας ἀνέθēκ{ε} ϝἰσο̣{μ} μᾶχός τε παχός τε
τἀθανāι ἀϝεθλōν εὐξάμενος δεκάταν.

DO[9]. Kléomrotos, fils de Dexilavos, ayant vaincu à Olympie, dédia (cette statue), égale (à lui) en hauteur et en largeur, à Athéna après lui avoir fait vœu du dixième de ses prix.

Cette inscription gravée sur une plaque votive en bronze (0,24 x 0,12 m.) a été trouvée sur une aire sacrée de l'ancienne Sybaris. Les caractères, du type de l'alphabet de la colonie achaïenne, semblent remonter à la fin du VIIe s. Il s'agit du plus ancien témoignage épigraphique relatant les faits d'un athlète.

Kléomrotos n'est pas le premier athlète de Sybaris à se distinguer aux Jeux Olympiques ; en 616 déjà, un de ses concitoyens, Philytas, avait gagné le pugilat chez les *paidès*, discipline ouverte pour la première fois à cette tranche d'âge. La victoire de Kléomrotos correspond semble-t-il, à la période où Sybaris était, d'après Hérodote[10], en pleine prospérité. Il est clair que Kléomrotos bénéficie de la générosité de sa cité puisque celle-ci lui offre des prix conséquents qui lui permettent de dédier à Athéna une statue à son image dont la valeur représente le dixième des prix[11] de l'athlète.

2. Aiglatas de Lacédémone (500-480)
IG V, 1, 222 ; *IG* V, 561.

Αἰγλάτας τοῖ Καρνείο̣ι / τ]όδ' ἄγαλμ' ἀνέθηκε
πε/ντάκι νικάσας τὰ̣ν μ̣[ακρ]ὸν καὶ ποτέθ̣ρε/ξε]
τὸν δόλιχον τρι/άκις, 'Αθαναίοις δ̣[---]
[κ]αῖπερ Συρμαία [---].

Aiglatas a consacré ce don à (Apollon) Carnéien après avoir remporté cinq fois la course longue et également trois fois le *dolichos*, lors des fêtes d'Athènes.... et les Syrmaia[12].

---

9. Pour les différentes interprétations des lettres DO, cf. L. ROBERT, *Revue des Etudes Grecques*, 80 (1967), p. 569, n. 697. L'hypothèse la plus convaincante consisterait à dire qu'il s'agit d'un sigle indiquant une phratrie.

10. Hérodote 6, 127. Cf. Athénée 12, 522.

11. Il est exclu que ces prix soient offerts lors des concours panhelléniques puisque les vainqueurs n'y recevaient qu'une couronne de laurier.

12. Voir Moretti, *Iscrizioni*, p. 19-21.

Cette inscription écrite en *boustrophédon* sur une stèle de marbre près du temple d'Apollon Carnéien, à Sparte, témoigne que les Spartiates organisaient des concours locaux lors de fêtes religieuses ; elle permet aussi d'affirmer que les Spartiates, même s'ils ne gagnaient plus aux grands jeux panhelléniques depuis le milieu du VIe s., continuaient à participer à des concours sportifs, en l'occurence à la course, une de leurs disciplines favorites.

Ces deux exemples de prosopographie d'athlètes tentent de mettre en évidence la spécificité de l'apport épigraphique dans cette étude : données ponctuelles, situations individuelles, qu'il convient alors de replacer dans un contexte plus large.

3. Le statut social des athlètes

De l'ensemble des sources primaires consultées et du catalogue prosopographique qui en a été tiré, il ressort clairement que le statut social de l'athlète à l'époque archaïque dépendait en grande partie de son origine géographique et de l'époque à laquelle il vivait, tant il est vrai que les variations politiques et sociales du monde grec, dans l'espace et dans le temps, engendraient une inégalité de statut.

3. 1. Le VIIIe et le VIIe siècle

Nous pouvons estimer, en tenant compte de l'épopée homérique qui retrace théoriquement des événements datant du XIIe s. mais qui reflète souvent une société plus tardive, proche du VIIIe s., qu'un lent processus de changement social se vérifie à travers l'athlétisme. En effet, alors qu'Homère tente de souligner les différents exploits sportifs des athlètes de l'aristocratie du XIIe s., il laisse transparaître çà et là l'attrait qu'exerce l'athlétisme sur le *démos*.

A travers des récits d'auteurs plus tardifs, inspirés entre autres de Rhianus de Bène, de Myron de Priène et de Tyrtée, il apparaît que le VIIIe s. reflète, au travers d'actes guerriers, une société en pleine mutation où l'athlète est considéré d'une part comme un aristocrate, semblable à celui décrit par Homère, symbolisé par ses actes de bravoure, et d'autre part comme un homme correspondant à l'idéal de Tyrtée, astreint à un régime militaire pour défendre sa cité et qui semble issu d'une société moins fermée, dont la classe moyenne n'est pas exclue, tel l'*homoios*, le citoyen-soldat de Sparte.

Ce sont d'ailleurs ces derniers qui dominent en grande partie la scène olympique pendant tout le VIIe s. car, bien que les concurrents sem-

blent venir de toutes les régions grecques, sur les 54 athlètes qui nous sont connus, 32 victoires appartiennent à des Spartiates. Au pentathlon et à la lutte, nous ne connaissons que des noms de vainqueurs spartiates et à la course 19 victoires sur 29 leur sont attribuées.

3. 2. Le VIe siècle et ses innovations

Si les Spartiates dominent encore ces disciplines au début du VIe s., nous les voyons peu à peu disparaître du podium à partir de la mort du sage Chilon et ceci durant les deux siècles qui suivent. Nous pourrions penser à un affaiblissement politique ; pourtant les Spartiates surent entretenir longtemps encore leur entraînement militaire sévère et se distinguèrent dans des exploits guerriers, particulièrement lors des guerres médiques. Probablement ne se retirèrent-ils pas davantage des jeux panhelléniques ; en tout cas l'inscription pour Aiglatas[13] témoigne de leur attrait pour les jeux sportifs à la fin du VIe s. encore.

Un nouveau genre d'athlètes apparaît au VIe s. qui contraste avec celui des siècles précédents. Tout porte à croire que l'initiative est due aux athlètes de Crotone, cité qui procure le plus grand nombre d'athlètes après Sparte. Selon différents auteurs antiques[14], la raison en est que cette cité a su offrir l'émulation nécessaire à un développement culturel et corporel adéquat permettant à certains de ses habitants de se distinguer en médecine, à d'autres en athlétisme.

A Athènes aussi, un changement s'opère ; il transparaît moins dans des exploits athlétiques athéniens qu'à travers des noms d'entraîneurs connus, ainsi que par une tradition qui attribue à Solon l'initiative d'accorder 500 drachmes aux vainqueurs olympiques et 100 drachmes aux vainqueurs isthmiques[15]. L'inscription de Kléomrotos[16] permet de penser que Sybaris offrait également à ses vainqueurs olympiques une somme d'argent.

Il semble que grâce à des ressources publiques d'une part, à des ressources personnelles d'autre part, un nouvel élan soit accordé à l'athlétisme sans que celui-ci soit implicitement axé sur la guerre. Certes, tout au long du VIe s., des athlètes appartiennent encore à une catégorie de militaires, mais la concurrence est devenue si forte durant ce siècle, particulièrement dans les sports de combat, que seul un entraî-

---

13. Voir supra p. 8 inscription 2.
14. Hérodote 6, 126; Strabon 6, 1, 12; Porphyre, *Vita Pythagorae*, 10.
15. Plutarque, *Solon*, 23; Diog. Laerce 1, 55.
16. Voir supra p. 8 inscription 1.

nement assidu pouvait donner à un athlète la possibilité d'être vainqueur. Cela signifie-t-il pour autant que le statut de l'athlète ait changé ? Ce ne semble pas le cas pour les athlètes spartiates du VIe s. qui sont autant des citoyens-soldats que l'étaient ceux du VIIe s. Il en va sûrement de même chez les peuples pour qui l'armée revêt toujours une importance primordiale (Argiens, Thessaliens).

3. 3. Amateurs et professionnels au VIe siècle

Il ne faut pas oublier l'attrait qu'exercent les exploits sportifs sur les classes dirigeantes. Ces dernières dominent les jeux panhelléniques en s'imposant par leur riche présence sur les gradins et en s'attribuant toutes les victoires hippiques. Cette classe au pouvoir est issue d'anciennes grandes souches aristocratiques, ainsi que de familles nouvellement enrichies par le commerce, par exemple, et qui s'assurent des titres de noblesse grâce à des alliances matrimoniales. Il y avait vraisemblablement toute une série de jeunes athlètes issus de ces familles nobles qui pratiquaient un sport sans y consacrer tout leur temps et que l'on retrouvait dans des disciplines comme le stade, le *diaulos* et le *dolichos* où la technique n'entrait pas en ligne de compte, contrairement au pentathlon.

D'un autre côté, nous avons des athlètes qui s'adonnent plus particulièrement aux sports de combat et qui s'avèrent être de véritables professionnels, c'est-à-dire qu'ils étaient soumis à un entraînement régulier et à une diète alimentaire et qu'ils étaient régis par un entraîneur qui, lui, était un professionnel au sens moderne du terme, donc payé pour faire son métier, soit par des fonds publics comme à Crotone, soit par des fonds privés. Cette nouvelle profession visait, par des méthodes de plus en plus perfectionnées, à assurer à l'athlète une mise en condition physique et psychique. Ces entraîneurs sont issus de milieux cultivés mais ne sont pas nécessairement de souche aristocratique.

L'école pythagoricienne favorise, à partir du milieu du VIe s., grâce à Pythagore en personne, l'éclosion d'athlètes tels Milon de Crotone et Euryménès de Samos. A partir de ce moment, les cercles pythagoriciens fleurissent un peu partout dans le monde grec, ainsi à Tarente où Ikkos de Tarente, ancien vainqueur olympique, crée dans le premier quart du Ve s. une école dite pythagoricienne qui permettra à Tarente de se faire connaître par le nombre de ses vainqueurs aux concours panhelléniques.

En ce qui concerne les élèves de ces entraîneurs professionnels, les auteurs antiques en parlent sans commenter leur origine sociale ; certains d'entre eux semblent pourtant de souche très humble, tel le «che-

vrier» Polymnestor, le «bouvier» Titormos ou le «paysan» Glaucos[17], mais ces origines modestes servent certainement à Philostrate de justificatifs devant leurs victoires athlétiques :

> étant soumis à de rudes tâches comme celles de porter des poids lourds, de protéger leur troupeaux des bêtes sauvages, de s'alimenter avec des produits tirés de la nature (blé et viande de bêtes tuées par eux), de dormir à même le sol, de se baigner dans les rivières et les sources, de s'enduire le corps d'huile sauvage, ainsi grâce ces exercices quotidiens, ils devenaient forts et sains.

Forts et sains, tout le contraire des athlètes de l'époque de Philostrate (IIIe s. ap. J.-C.) que l'entraînement spécifique auquel ils étaient astreints rendaient «difformes». En réalité donc, même si Polymnestor, Titormos ou Glaukos appartenaient à un cadre bucolique, rien ne prouve qu'ils étaient de modestes bergers ou paysans. Il semble plutôt que les athlètes de combat, sauf lorsque leur appartenance à une famille noble est spécifiée, devaient appartenir à cette couche sociale moyenne qui éclôt au VIe s., spécialement dans les cités maritimes et insulaires comme Samos, Egine et Corcyre où le trafic commercial est intense, et qui fournissent plusieurs athlètes.

4. Gymnases et pratique de l'athlétisme

Il faut admettre que c'est l'essor de l'athlétisme au VIe s. qui conduisit à la création de gymnases[18]. Il fallut en effet choisir des lieux déterminés et clos pour accueillir les athlètes afin de satisfaire à la demande accrue des citoyens qui accordaient désormais davantage d'importance à l'éducation intellectuelle et physique, afin de satisfaire aussi à la demande accrue des cités qui, grâce aux victoires sportives de leurs ressortissants, se faisaient mieux connaître et s'en trouvaient glorifiées. Un témoignage de Théognis de Mégare[19] permet de penser que les gymnases faisaient alors partie de la vie courante de nombreux Grecs et confirme l'idée qu'à la fin du VIe s. en tout cas la pratique de l'athlétisme s'institutionnalise et s'étend à une plus large frange de la population. Cette période correspond aussi à l'habitude plus systématique d'honorer les athlètes par des primes, de leur édifier des statues ou de

---

17. Voir Philostrate, *Gymnastique*, 43.
18. Voir J. DELORME, *Gymnasion. Etude sur les monuments consacrés à l'éducation en Grèce (des origines à l'Empire romain)*, Paris, 1960, en part. p. 10.
19. Thgn., El., 1335-1336

leur consacrer des odes. L'athlétisme est devenu si important à la fin du VIe s. que Xénophane de Colophon s'en plaint, estimant qu'on accordait trop de crédit à cet art comparativement au sien, la sagesse[20].

5. Conclusion

L'aristocratie est largement représentée parmi les athlètes de l'époque archaïque ; il est possible que des individus de modeste origine aient été une fois ou l'autre de grands athlètes mais aucune de nos sources ne nous autorise à l'affirmer. Si à partir du VIe s. apparaissent des vainqueurs olympiques non aristocratiques, ils appartiennent en tout cas à des milieux favorisés puisque leurs moyens financiers leur permettent non seulement de pratiquer l'athlétisme mais de triompher dans leur discipline.

Pourtant, la fin de la période archaïque – qui voit la création de gymnases, l'expansion de l'athlétisme à travers des concours de plus en plus nombreux favorisant l'émulation des athlètes, l'apparition d'athlètes hors du commun tels Praxidamas d'Egine, Milon de Crotone, Glaukos de Carystos, qui voit des athlètes récompensés par des honneurs toujours plus importants – ouvre la porte à la professionnalisation de l'athlétisme en permettant à des athlètes venant de couches sociales modestes d'accéder notamment aux sports de combat et de remporter des concours panhelléniques ; ce phénomène est bien attesté à partir du milieu du Ve s. et il est confirmé par des auteurs de la fin du Ve et du IVe s. tels Aristophane ou Isocrate[21] qui dit à propos du beau-père d'Alcibiade :

> bien qu'il ne fut ni moins apte ni plus faible qu'un autre pour les exercices du corps, il dédaigna les épreuves gymniques parce qu'il savait que certains athlètes étaient de basse naissance, habitaient de petites villes et avaient reçu une humble éducation.

Jeanne JAUNIN

---

20. Xénoph., Frag. 2.
21. Isocr. XVI (*Sur l'attelage*), 32-34.